

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 20/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

vingt mars deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Fabien BLANC, Hubert BRICHEUX, Martine GILLET, Patrick DELHOMME, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON, Christine THIRY

Représentés : Cécile BREUILLAUD représentée par Franco PICCARDO, Marion HEURTEBISE représentée par Hélène MOULY, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Martine GILLET

Secrétaire de séance : Fabien BLANC

Date de la convocation : 17/03/2026

N° d'ordre : DE_009_2026 20/03/2026

Objet : Élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3-ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 8

A obtenu : 15 VOIES

Madame Hélène MOULY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Fait à Les Granges Gontardes, le 20/03/2026

Madame Hélène MOULY MAIRE



Date de transmission de l'acte: 25/03/2026
Date de réception de l'AR: 25/03/2026
026-212601454-DE_009_2026-DE
A G E D I

